



Val Thorens

2300 m

TÉLÉSIÈGE DÉBRAYABLE 3 VALLÉES

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Pièce PC 13

**RISQUES NATURELS : ATTESTATION DE L'ARCHITECTE OU DE L'EXPERT CERTIFIANT
QUE L'ETUDE A ETE REALISEE ET QUE LE PROJET LA PREND EN COMPTE**

(Article 451-16-c du code de l'urbanisme)

Les études relatives aux risques naturels ont été réalisées par des bureaux d'études spécialisés et le projet de construction de la remontée mécanique et des locaux associés prend en compte les préconisations résultant de ces études (voir ci-dessous) :

- Etude géotechnique préalable SAGE « Analyse des risques naturels » réf. réf. RP 14559-1 ind. B du 10/02/2026
- Etude Engineerisk : « Diagnostic des risques nivologiques » FRA686 Version 2 de Mars 2026

Pour le Maître d'Ouvrage la SETAM,

Fait à Val Thorens, le 04 Mars 2026

SETAM
Société d'Exploitation des Téléphériques
Tarentaise-Maurienne
243 rue de la Lombardie
73440 VAL THORENS LES BELLEVILLE
☎ +33(0)4 79 00 07 08
✉ setam@valthorens.com

Pour l'Architecte

Fait à Meylan, le 04 Mars 2026

CABL&A
Architecture
43, Bd des Alpes - 38240 MEYLAN
Tél. 04.76.90.74.12
E-mail : contact@cablearchi.fr
S.E.L.A.S. au capital de 4000 €
Siren 452 360 433 RCS GRENOBLE
N° Ordre : S 06140